

EUROPEAN HEALTH INTERVIEW SURVEY (EHIS)

Méthodologie de l'étude – 3^{ème} vague - 2019

EHIS est une **étude observationnelle transversale en population générale**.

EHIS vise à mesurer l'état de santé (y compris l'incapacité), les déterminants de la santé, l'utilisation et les barrières en matière d'accès aux services de soins de santé ainsi que les caractéristiques sociodémographiques de la population de l'Union Européenne (UE) âgée de 15 ans et plus. Cette enquête est réalisée de façon harmonisée entre les pays, ce qui permet d'obtenir un degré élevé de comparabilité entre tous les Etats membres.

C'est une **enquête obligatoire** (contraignante sur la forme et le contenu) pour les Pays membres de l'UE (1). L'enquête est réalisée tous les 5 ans, selon la même méthodologie. Trois vagues successives ont été menées.

La première vague s'est déroulée entre 2006 et 2009 dans 17 pays volontaires de l'UE ainsi qu'en Suisse et en Turquie. Le Luxembourg a participé à la deuxième vague en 2014 (2) et à la troisième vague en 2019.

Cette fact sheet présente la méthodologie de la 3^{ème} vague d'EHIS réalisée au **Luxembourg en 2019**.

OBJECTIF

L'**objectif** de l'étude est de **décrire l'état et les comportements de santé** de la population résidente et des **besoins de soins** et de **prévention** afférents. Les données collectées sont transférées à Eurostat (*Office de statistique de l'Union européenne*). Elles doivent notamment permettre :

- d'évaluer la **proportion de la population qui souffre de maladies chroniques** (*maladies cardiovasculaires, diabète, maladies respiratoires, ...*),
- de **déterminer la relation entre ces maladies et les habitudes de vie** dans la population (*par exemple obésité et nutrition*),
- d'obtenir de l'information sur les **besoins en soins de santé et l'utilisation des services de prévention** par la population,
- d'évaluer les **comportements de santé** (*activité physique, alimentation équilibrée, etc.*) et les **facteurs** favorisant ces comportements.

PILOTAGE DU PROJET

- **Commanditaire** : Direction de la santé
- **Responsable opérationnel** : Luxembourg Institute of Health (LIH), Expertise en Santé Publique
- **Comité de pilotage** composé de représentants de la Direction de la santé, du LIH et du STATEC (*Institut national de la statistique et des études économiques du Luxembourg*).

ECHANTILLONNAGE

Population cible

La population cible est constituée d'**hommes** et de **femmes résidant au Luxembourg âgés d'au moins 15 ans**.

Les personnes vivant dans des logements collectifs ou institutions ont été exclues.

Constitution de l'échantillon

Taille d'échantillon minimum définie pour le Luxembourg par le règlement européen : **3 644 individus**.

Hypothèse de taux de réponse : 20% → 18 002 personnes contactées.

Constitution de l'échantillon basée sur les données de la population de 2018.

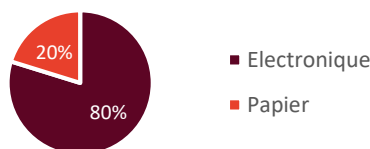
Un **échantillon aléatoire stratifié par âge, sexe et district de résidence** a été tiré au sort par le Centre des Technologies de l'Information de l'Etat (CTIE).

MODALITES DE CONTACT DES PARTICIPANTS

Sollicitation par voie postale avec invitation officielle de la Direction de la santé à participer à l'étude.

MODALITES DE REPONSE

Questionnaires remplis selon un mode auto-administré, disponibles en version électronique (LimeSurvey®) sur le site www.ehis.lu ou en version papier sur demande.



Quatre versions linguistiques ont été mises à disposition des participants : allemand, français, portugais et anglais.

CONSENTEMENT

Le consentement explicite éclairé n'était pas nécessaire du fait que les données collectées ne permettaient pas de retrouver les participants. Une case à cocher introduite au début du questionnaire électronique et papier était suffisante pour les mineurs.

CONFIDENTIALITE

L'enquête est complètement anonyme.

Aucune indication du nom, de l'adresse ou de la date de naissance de la personne n'était demandée dans le questionnaire.

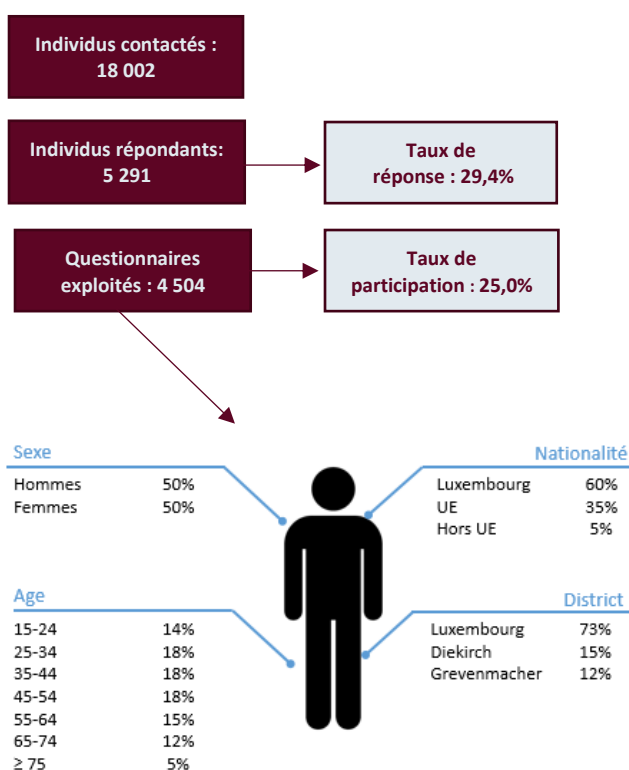
L'enquête EHIS Luxembourg a fait l'objet d'une notification préalable auprès de la Commission Nationale pour la Protection des Données (2^{ème} vague).

Le Ministère de la Santé et la Direction de la santé sont responsables conjoints du traitement au sens du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

RECRUTEMENT

Sur les 18 002 individus contactés en 2019, 5 291 ont répondu à la lettre d'invitation à participer à l'étude en renvoyant une demande de questionnaire papier ou en se connectant au questionnaire électronique. Parmi ces personnes, 4 754 ont complété le questionnaire et ne remplissaient pas les critères d'exclusion.

Seuls les questionnaires de 4 504 individus étaient exploitables (*sans données manquantes sur l'âge, le sexe, le district, informations nécessaires à la pondération, avec un taux de remplissage du questionnaire de plus de 50%*) et ont été conservés dans la base de données.



Références :

(1) Règlement 2018/255 de la Commission du 19 février 2018

(2) <https://sante.public.lu/fr/publications/e/ehis-fact-sheet-tabac-alcool/ehis-fact-sheet-tabac-alcool-method.pdf>

(3) http://ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/fr/hlth_det_esms.htm

(4) <http://www.uis.unesco.org/Education/Documents/isced-2011-operational-manualFR.pdf>

(5) <https://ec.europa.eu/eurostat/web/health/data/database>

TRAITEMENT DES DONNEES

- Le dictionnaire des données de l'étude à collecter a été élaboré selon les guidelines établis par Eurostat.

Les questionnaires papier ont été saisis grâce au logiciel LimeSurvey® en double saisie.

- La base de données a été préparée selon les instructions définies dans le protocole européen (3) et validée par Eurostat.

- Les valeurs manquantes correspondent aux absences de réponse liées aux refus de répondre ou lorsque le participant ne sait pas ou oublie de répondre.

PRESENTATION DES RESULTATS

- Les résultats sont présentés sous forme de **factsheets thématiques**.

- Conformément à la méthodologie d'Eurostat, les **valeurs manquantes** sont **exclus** des calculs présentés. Le taux de données manquantes sur l'ensemble de la base de données s'élève à 3.08%.

- Les indicateurs sont exprimés en pourcentage pondéré au sein de la population correspondante et les **statistiques** sont **présentées par âge, sexe** et parfois selon le **niveau d'éducation** ou le **statut professionnel**.

Les niveaux d'éducation retenus par Eurostat suivent la Classification Internationale Type de l'Education (CITE 2011) (4):

- Niveau d'éducation de base : correspond aux niveaux 0 à 2 (jusqu'au premier cycle de l'enseignement secondaire) ;

- Niveau d'éducation intermédiaire : correspond aux niveaux 3 et 4 (jusqu'à l'enseignement post-secondaire non supérieur) ;

- Niveau d'éducation avancé : correspond aux niveaux 5 à 8 (jusqu'à l'enseignement supérieur).

- Les résultats comparés des différents pays de l'UE sont consultables sur le site web d'Eurostat (5).